Vers un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Communauté de communes du Pays Ribéracois

30 juin 2015



Déroulé de la présentation

- Des engagements internationaux à la mobilisation des territoires : une rapide histoire du Territoire à Energie Positive pour la Croissace Verte (TEPCV)
 - Emergence du développement durable
 - Les engagements internationaux et nationaux
 - La mobilisation des territoires
- Qu'est-ce qu'un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ?
 - Définition du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
 - Les champs d'actions possibles : quelques exemples
 - ScoT, PLUi, TEPCV : des démarches cohérentes
- L'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
 - Un dispositif « levier »...
 - ...qui complète des aides déjà existantes
 - Une communauté de travail régionale pour accompagner les collectivités





Des engagements internationaux à la mobilisation des territoires : une rapide histoire du TEPCV





2012 Rio + 20

2009-2011 l'après Kyoto (Copenhagues, Cancun Durban)

2005 Ratification du protocole de Kyoto

2002 Sommet de Johannesburg

1997 Protocole de Kyoto

1992 Sommet de la planète terre - déclaration de Rio

1987 Rapport Brundtland

1980 (UICN) naissance du terme "développement durable"

1972 Club de Rome - 1er sommet de la terre à Stockholm - notion d'éco-développement



- Au cours des années 70 et 80, la société civile prend conscience des impacts néfastes du mode de développement actuel qui met en péril les équilibres planétaires et le développement de l'humanité
 - Changements climatiques provoqués par l'accumulation de gaz à effets de serre due à l'activité humaine
 - Pollution à grande échelle de l'air, du sol et de l'eau
 - Perte de biodiversité
 - Réduction du potentiel naturel de production (appauvrissement des sols, de l'eau, érosion des terres arables) et de services (épuration de l'eau par la faune et la flore, champs d'expansion des crues...)
 - Augmentation des inégalités sociales



- Cette prise de conscience s'appuie notamment sur des études scientifique de plus en plus approfondies sur le sujet
 - 1988 : Naissance du GIEC et premières études sur le climat
 - 1990 : 1^{er} rapport du GIEC : la température terrestre croît de 0,3°C par décennie du fait de l'activité humaine
- Cette mobilisation fait écho auprès des institutions internationales et aboutit en 1992 à la conférence de Rio
 - Rassemblement des états autour de la question du climat
 - Définition partagée du développement durable (Brundtland, 1987)
 - Une feuille de route commune : les 5 finalités du développement durable





- Le développement durable est un développement qui répond au besoin des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs
 - Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
 - Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
 - Garantir l'épanouissement de tous les êtres humains
 - Favoriser la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
 - Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (socialement et environnementalement)



Les engagements internationaux et nationaux





Les engagements internationaux et nationaux

- Des engagements chiffrés à l'échelle internationale
 - 1997 : Conférence de Kyoto
 - 38 pays industrialisés s'engagent à réduire leur émissions de gaz à effet de serre de 5,2% à horizon 2012 (référence 1992)
 - 2007 : Paquet « énergie-climat »
 - L'Union Européenne s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 (référence 1990)
 - 2009 : Conférence de Copenhague
 - Limiter le réchauffement climatique à 2°C
- Traduits à l'échelle nationale
 - 2007 : Grenelle de l'environnement
 - 3x20 à horizon 2020
 - Facteur 4 à horizon 2050



La mobilisation des territoires

- En France, mouvement de décentralisation initié depuis 1982 : les finalités doivent être poursuivies à l'échelle des territoires et des autorités qui les administrent
- En 2010, la loi Grenelle 2 dote les collectivités locales d'un certain nombre d'outils de territorialisation du développement durable
- Récemment, débat parlementaire sur la loi de Transition Energétique
 - Changer le modèle énergétique français et en faire en moteur de croissance
 - Rendre les bâtiments et logements économes en énergie
 - Développer les transports propres
 - 0 gaspillage : faire des déchets d'aujourd'hui les matériaux de demain
 - Développer les énergies renouvelables
 - Lutter contre la précarité énergétique
 - De nouveaux outils pour les territoires dont la démarche TEPCV



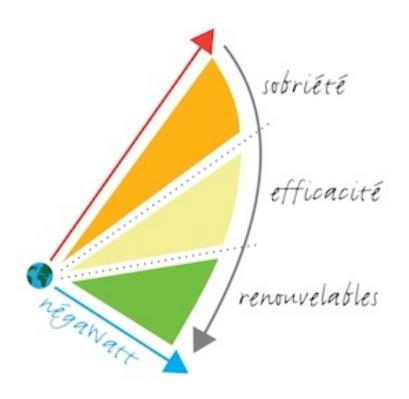
Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive pour la croissance verte ?





Définition du TEPCV

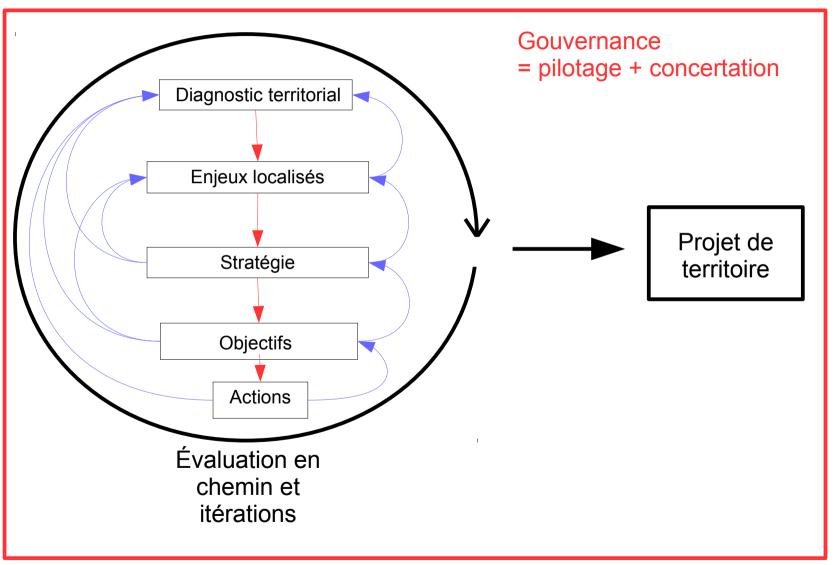
 Un TEPCV est une collectivité ou un groupement de collectivité qui a bâti un projet de territoire global lui permettant de viser à l'horizon 2050 l'équilibre entre production et consommation locale



- 3 axes d'intervention prioritaires :
 - Accélérer les économies d'énergie
 - Favoriser l'émergence d'une société bas-carbone
 - Développer les énergies renouvelables



Définition du TEPCV





- 6 domaines d'intervention privilégiés pour le TEPCV
 - La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
 - Diminution des émissions de gaz à effet de serre liés et des pollutions liées au transport
 - Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
 - Production d'énergie renouvelable locale
 - Préservation de la biodiversité, préservation des paysages et promotion d'un urbanisme durable
 - Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

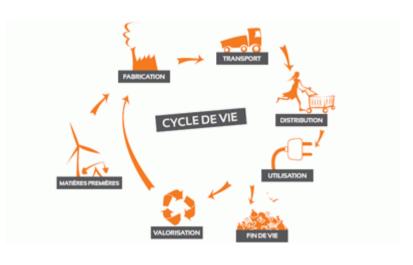


- Quelques exemples issus de démarches locales déjà engagées via TEPCV
 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/
 - http://www.votreenergiepourlafrance.fr/















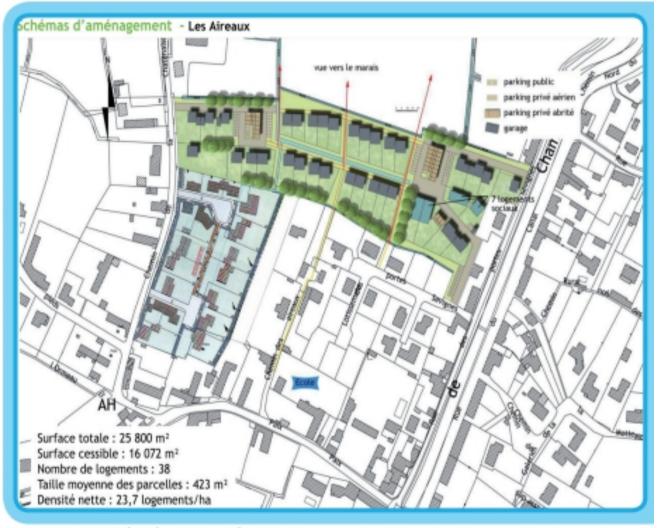


- Quelques exemples issus de démarches locales
 - Le développement de circuits courts à partir de la maîtrise foncière de terrains agricoles et appel à projet d'exploitation avec exigences agroenvironnementales et sécurisation de débouchés
 - Etablissement d'un programme et travaux de rénovation thermique exemplaire des bâtiments/équipements publics (piscine, gymnases, écoles locaux...) les plus énergivores à partir d'une étude potentiels/coûts/bénéfices
 - Appui à la rénovation énergétique des logements en centres-bourgs en lien avec la mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine, OPAH...
 - Appui à l'émergence d'une profession artisanale locale formée à l'écoconception et à la rénovation énergétique : promotion de labellisation, animation, mise en réseau...
 - Etudes d'opportunité pour le développement de l'énergie solaire en autoconsommation (grandes surfaces, bâtiments publics, optimisation des parkings...)
 - Accompagnement des projets de méthanisation
 - Etudes d'opportunité pour la mise en place d'un transport à la demande vers les principales polarités de la communauté de communes
 - Mise en place de réseaux de chaleur (chaufferies bois) associées à des filières d'approvisionnement locales



- La démarche TEPCV prolonge/renforce les démarches SCoT et PLUi
 - Compatibilité des objectifs
 - La démarche TEPCV peut aboutir à des actions qui dépassent le champs de l'organisation de l'espace couvert par les outils SCOT et PLUi
 - Actions d'investissement
 - Actions de sensibilisation et de communication
 - Etudes supplémentaires





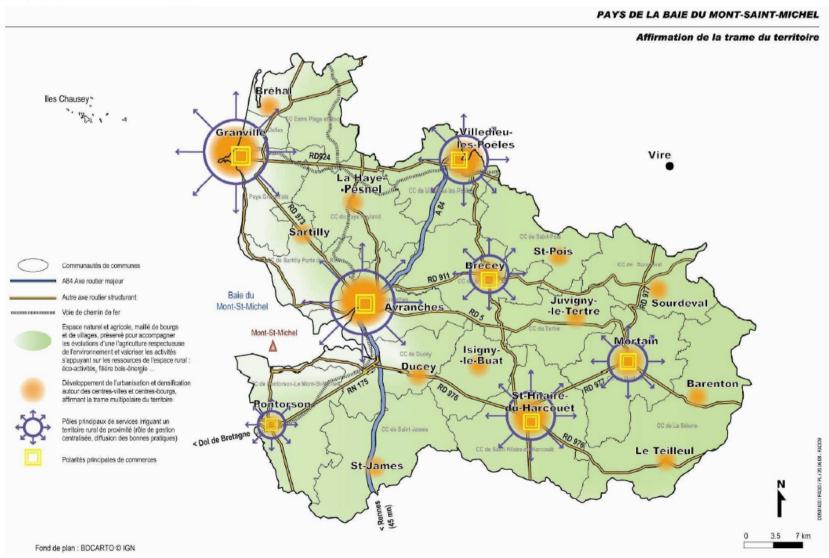


Source : PLU de Champagné-les-Marais

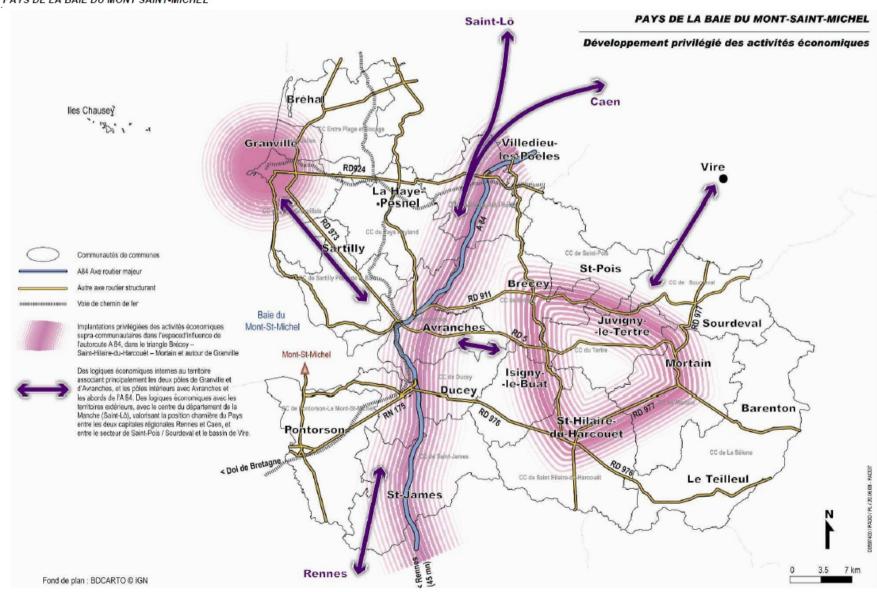




PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL



PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL



L'appel à projet TEPCV du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable





Un dispositif « levier »...

- L'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte a été lancé par le Ministre en Septembre 2014
 - Subvention de 500 000 € jusqu'à 2M€ (sous conditions) afin de financer une série d'actions d'investissement « leviers » réalisables à court terme (horizon 2018) et permettant d'initier la dynamique TEPCV sur le territoire
- Avril 2015, désignation des lauréats par le Ministre dont, en Dordogne :
 - 3 Lauréats
 - Pays de l'Isle en Périgord
 - SYCOTEB
 - Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
 - 1 « Territoire en devenir »
 - Communauté de communes du Pays Ribéracois
 - Appelé à devenir Lauréat d'ici la <u>fin de l'année 2015 ou début 2016</u> à condition d'avoir établi un projet de territoire (cf diapo 10-13) et isolé quelques actions « leviers » auxquelles pourrait être attribuée la subvention



...qui complète des aides déjà existantes

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- Aides à la réalisation
- Aides à la connaissance
- Aides au changement de comportement
- Aides dans le cadre d'un contrat d'objectif
- Contact direction régionale
 - 05.56.33.80.00



- Essentiellement des prêts à taux bonifiés et échéances longues
- Notamment « Prêts
 Croissance Verte » pour
 financer les projets
 favorisant la transition
 énergétique
- Contact direction régionale
 - 05.56.00.01.60



RÉGION AQUITAINE

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Notamment, filière boisénergie en lien avec la FD CUMA



Une communauté de travail régionale pour accompagner les collectivités

- Un groupe de travail régional est chargé d'accompagner les territoires lauréats et en devenir au long de leur démarche TEPCV
 - DREAL, ADEME, CDC, DDT et Région Aquitaine
 - Conseil technico-administratif à la mise en place de la démarche TEPCV et du programme d'actions : méthode, bonnes pratiques, information...
 - Relais vers les dispositifs de financement : subventions, appels à projets, prêts bonifiés...



Nous contacter

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
 - Raphaël CHANELLIERE
 - Raphael.chanelliere@ademe.fr
 - 05.56.33.80.14
- Direction Départementale des Territoires de Dordogne Service Territorial de la Vallée de l'Isle
 - Erwan QUILLIEN
 - Erwan.quillien@dordogne.gouv.fr
 - 05.53.54.03.65 puis choix n°2



Merci pour votre attention



